



Préparation ASSR1 et ASSR2

publié le 03/04/2020 - mis à jour le 28/03/2024



En l'état actuel du confinement et de la date inconnue du retour au collège, le calendrier de passage de l'A.S.S.R. 1 et 2 n'est pas connu.

Les élèves peuvent s'entraîner et pourront peut-être passer les épreuves au collège, mais nous ne connaissons pas la date et ne pouvons le certifier.

Vous pouvez vous préparer en cliquant sur les liens suivants :

► <http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>

RAPPEL :

ASSR : attestation scolaire de sécurité routière

Tout élève, quel que soit son lieu de scolarisation, doit avoir passé :

L'ASSR de 1er niveau le jour où il atteint ses 14 ans, âge à partir duquel il est possible de conduire un cyclomoteur.

L'épreuve de l'ASSR1 est organisée pour : les élèves des classes de cinquième, des élèves d'autres classes qui atteignent l'âge de 14 ans au cours de l'année civile et ceux ayant échoué ou ne relevant pas encore de l'ASSR2 mais désirant préparer le BSR en auto école.

L'épreuve de l'ASSR2 est organisée pour :

les élèves des classes de troisième, des élèves d'autres classes qui atteignent l'âge de 16 ans au cours de l'année civile,

les élèves qui suivent une formation de préapprentissage,

les élèves âgés de plus de seize ans encore scolarisés et qui n'en sont pas titulaires.

L'ASSR1 n'est pas obligatoire pour passer l'ASSR2.

Renseignements complémentaires sur EDUSCOL :

<http://eduscol.education.fr/pid23356/education-a-la-securite-routiere.html>

La rubrique « attestations » présente des outils pour s'entraîner.

Voici des applications en ligne particulièrement utiles :

Préparer l'ASSR : <http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.